

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

[Mise en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 9 février 2024](#)

24-02-001

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Emmanuelle MERIT, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS

COMMUNICATION DES DÉCISIONS

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2024 et de la publication, le 09/02/2024 Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



COMMUNICATION DES DECISIONS

✓ **Direction Administrative et Financière**

Service juridique

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Convention d'occupation précaire – logement sis 10 chemin de Plince	-----	550 €/mensuel	Du 21 novembre 2023 au 21 mai 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Bail de droit commun – Local à usage commercial sis 22 ure Michel de Montaigne	Société LAFIMO	Loyer mensuel de 6 174 € TTC	5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation temporaire du domaine public – bien appartenant à l'Etat et attribué à SNCF réseau	Société SNCF	Paiement d'une redevance annuelle par la Ville : 19.15 € HT	Du 1 ^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2031	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle des Charruauds)	Club de la retraite Sportive (CLRS)	-----	Du 1 ^{er} décembre 2023 au 30 juin 2024	Antoine Le Ny

Direction des finances

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts	Décision	Contrat de prêt – travaux d'investissement du budget principal	La Banque Postale	1 400 000 €	20 ans et 7 mois	Denis Sirdey
	Décision	Contrat de prêt – travaux d'investissement du budget principal	La Banque Postale	2 000 000 €	20 ans et 7 mois	Denis Sirdey
	Décision	Contrat de prêt – travaux d'investissement du budget principal	La Banque Postale	1 000 000 €	20 ans et 7 mois	Denis Sirdey
Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux	Décision	Modification de la régie de recettes « Fourrière automobile municipale »	-----	-----	-----	Denis Sirdey

✓ Direction Ressources et Population

Service – Restauration Collective

<p><i>Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget</i></p>	<p>Décision</p>	<p>Convention de prestations de de services – services du laboratoire en matière d'hygiène alimentaire pour la restauration municipale – année 2024-2025</p>	<p>BIOVAL</p>	<p>Tarif unitaire selon les prestations (Entre 4.84 HT pour analyse de surface et 130.15 HT pour validation de dlc par lot de 5 échantillons)</p>	<p>Du 16 avril 2024 au 15 avril 2025</p>	<p>Thierry Marty</p>
--	-----------------	--	---------------	--	--	----------------------

Direction de l'Education

<p><i>Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans</i></p>	<p>Décision</p>	<p>Convention d'occupation du domaine public (école élémentaire Simone Veil) pour organiser une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)</p>	<p>La Communauté d'Agglomération du Libournais</p>	<p>-----</p>	<p>Du 26 décembre au 31 décembre 223</p>	<p>Thierry Marty</p>
--	-----------------	--	--	--------------	--	----------------------

Direction des Ressources Humaines

<i>Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans</i>	Décision	Convention de formation (1 stagiaire-5 heures)	Sites et Cités	200 € TTC	Les 6 et 13 décembre 2023	Laurence Rouède
---	----------	---	----------------	-----------	---------------------------	-----------------

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (Denis Sirdey)

Communication des marchés signés depuis le 19 décembre 2023

N° de marché	Intitulé	Montant (H.T)	Montant (TTC)	Titulaire
2023L25	Marché d'audit et de conseil en aménagement du territoire (TLPE 2024-2027)	Montant estimatif de 55 000,00€	Montant estimatif de 66 000,00€	LEYTON-CRT
2023L33_01	Fournitures marché couvert Lot n°1 : Bungalow aménagés avec auvent Notification et avenant 1	192 108,00€	230 529,60€	HOMEGREEN BOX INNOV
2023L33_02	Fournitures marché couvert Lot n°2 : Chambres froides Notification	27 210,00€	32 652,00€	ACTI FROID 33
2023L33_03	Fournitures marché couvert Lot n°3 : vitrines réfrigérées et sec dédiées à l'activité de pâtissier Notification et avenant 1	22 673.32€	27 207.98€	ACTI FROID 33
2023L33_04	Fournitures marché couvert Lot n°4 : vitrines réfrigérées dédiées aux activités de traiteur, boucher, charcutier, volailler, crémier et sandwicherie Notification et avenant 1	211 767.80€	254 121.36€	ACTI FROID 33
2023L22	Marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement de la Place Lattre de Tassigny	22 300.00€	26 760.00€	ROUGE BORDEAUX URBANISME ET PAYSAGE (Mandataire)
2023L29	Marché pour le Déploiement, hébergement et maintenance d'une solution open source de gestion de la relation usagers (GRU) Notification	Montant mini sur 4 ans : 0€ HT Montant mini sur 4 ans : 205 000€ HT	Montant mini sur 4 ans : 0€ TTC Montant mini sur 4 ans : 246 000€ TTC	ENTR'OUVERT
2023L38	Service de fourrière municipale pour véhicules automobiles légers (PTAC<3.5T)	Montant mini sur 4 ans : 48 000€ HT Montant mini sur 4 ans : 212 000€ HT	Montant mini sur 4 ans : 57 600€ TTC Montant mini sur 4 ans : 254 400€ TTC	Assistance Dépannage Libournaise (ADL)